

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 062 345

②1 N° d'enregistrement national : **17 50776**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 J 5/00 (2017.01)**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 31.01.17.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 03.08.18 Bulletin 18/31.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : CERA APS Société par actions simpli-
fiée — FR.

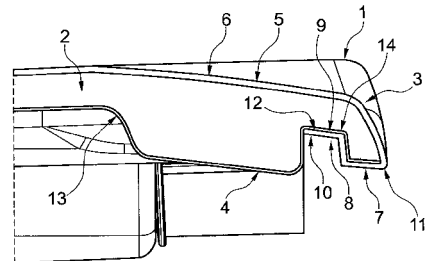
⑦2 Inventeur(s) : GILLET CHRISTOPHE, HERAT
JEROME, BRILLON ERIC et ELLIS ANTHONY.

⑦3 Titulaire(s) : CERA APS Société par actions simpli-
fiée.

⑦4 Mandataire(s) : STRATO-IP Société à responsabilité
limitée.

⑤4 **PANNEAU D'HABILLAGE POUR UN VEHICULE AUTOMOBILE.**

⑤7 L'invention concerne un panneau (1) comprenant une
âme (2) structurelle moulée, ledit panneau présentant en
outre les caractéristiques suivantes : ladite âme présente en
vue de haut deux bords (15) se raccordent l'un à l'autre se-
lon un raccord (3), ledit raccord est convexe et rayonné de
sorte que lesdits bords se raccordent l'un à l'autre de façon
progressive, ladite âme présente une face d'envers (4) et
une face d'endroit (5), ladite face d'endroit étant revêtue
d'un revêtement d'endroit (6) collé, ledit revêtement présen-
tant une bordure (7) périphérique repliée contre la périphé-
rie de ladite face d'envers, ladite face d'envers étant
pourvue à proximité dudit raccord d'une pluralité de gorges
(8) sensiblement rectilignes disposées en éventail, lesdites
gorges recevant, collés dedans, les plis (9) formés dans la-
dite bordure à proximité dudit raccord.



FR 3 062 345 - A1



L'invention concerne un panneau d'habillage pour un véhicule automobile et un procédé de réalisation d'un tel panneau.

5 Il est connu de réaliser un panneau d'habillage pour un véhicule automobile, ledit panneau comprenant une âme structurale moulée, ledit panneau présentant en outre les caractéristiques suivantes :

- ladite âme présente en vue de haut deux bords se raccordant l'un à l'autre selon un raccord,
- ledit raccord est convexe et rayonné de sorte que lesdits bords se
10 raccordent l'un à l'autre de façon progressive,
- ladite âme présente une face d'envers et une face d'endroit, ladite face d'endroit étant revêtue d'un revêtement d'endroit collé, ledit revêtement présentant une bordure périphérique repliée contre la périphérie de ladite face d'envers.

15

Lorsqu'il est dit que le raccord est rayonné, on entend qu'il n'est pas en angle vif mais est arrondi de manière à éviter toute arête vive nuisible à une bonne finition dans ledit raccord.

20 En effet, le fait de rayonner le raccord permet de minimiser, au niveau dudit raccord, la formation de plis qui génèrent des surépaisseurs de revêtement d'endroit en périphérie de la face d'envers.

25 Cependant, des plis résiduels subsistent, ce qui est préjudiciable à une finition périphérique optimale dans le raccord.

L'invention a pour but de proposer un agencement permettant de réaliser une finition périphérique optimale dans le raccord, ceci malgré la présence de tels plis résiduels.

30

A cet effet, l'invention propose un panneau d'habillage pour un véhicule automobile, ledit panneau comprenant une âme structurale moulée, ledit panneau présentant en outre les caractéristiques suivantes :

- ladite âme présente en vue de haut deux bords se raccordant l'un à l'autre selon un raccord,
- ledit raccord est convexe et rayonné de sorte que lesdits bords se raccordent l'un à l'autre de façon progressive,
- 5 • ladite âme présente une face d'envers et une face d'endroit, ladite face d'endroit étant revêtue d'un revêtement d'endroit collé, ledit revêtement présentant une bordure périphérique repliée contre la périphérie de ladite face d'envers,
- ladite face d'envers est pourvue à proximité dudit raccord d'une pluralité
- 10 de gorges sensiblement rectilignes disposées en éventail,
- lesdites gorges reçoivent, collés dedans, les plis formés dans ladite bordure à proximité dudit raccord.

15 Avec l'agencement proposé, on obtient une finition périphérique particulièrement esthétique et robuste, au niveau du raccord du panneau, dans lequel les plis formés dans la bordure du revêtement d'endroit à proximité dudit raccord sont reçus dans les gorges.

20 D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures jointes, dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue schématique partielle de face d'un panneau selon une réalisation,
- la figure 2 est une vue schématique en coupe partielle du panneau représenté en figure 1 selon un plan P.

25

En référence aux figures, on décrit un panneau 1 d'habillage pour un véhicule automobile, par exemple sous forme de tablette de recouvrement d'un compartiment à bagages, ledit panneau comprenant une âme 2 structurelle moulée, par exemple à base de mousse de polyuréthane rigide ou semi-rigide,

30 ledit panneau présentant en outre les caractéristiques suivantes :

- ladite âme présente en vue de haut deux bords 15 se raccordant l'un à l'autre selon un raccord 3,

- ledit raccord est convexe et rayonné de sorte que lesdits bords se raccordent l'un à l'autre de façon progressive,
- ladite âme présente une face d'envers 4 et une face d'endroit 5, ladite face d'endroit étant revêtue d'un revêtement d'endroit 6 collé, par exemple à base de moquette, ledit revêtement présentant une bordure périphérique 7 repliée contre la périphérie de ladite face d'envers,

5

ledit panneau présentant en outre les caractéristiques suivantes :

- ladite face d'envers est pourvue à proximité dudit raccord d'une pluralité de gorges 8 sensiblement rectilignes disposées en éventail,
- lesdites gorges reçoivent, collés dedans, les plis 9 formés dans ladite bordure à proximité dudit raccord.

10

En particulier, le panneau 1 peut comprendre une pluralité de raccords 3 à proximité desquels la face d'envers 4 est pourvue d'une pluralité de gorges 8 sensiblement rectilignes disposées en éventail, lesdites gorges recevant, collés dedans, les plis 9 formés dans la bordure 7 à proximité desdits raccords.

15

Selon la réalisation représentée, le raccord 3 est rayonné sensiblement selon un arc de cercle, les gorges 8 s'étendant sensiblement selon des rayons dudit cercle.

20

Selon une réalisation, le rayon présente une valeur comprise entre 5 et 20 mm.

Selon la réalisation représentée, la face d'envers 4 est pourvue d'une tranchée périphérique 10 s'étendant le long et à distance du bord de ladite face, une partie 12 de la bordure 7 étant insérée dans ladite tranchée de manière à être masquée.

25

Selon la réalisation représentée, les gorges 8 débouchent dans la tranchée 10, de manière à faciliter l'introduction de la bordure 7 dans ladite tranchée.

30

Selon la réalisation représentée, les gorges 8 présentent une profondeur analogue à celle de la tranchée 10.

Selon la réalisation représentée, le panneau 1 comprend en outre un revêtement d'envers 13 – par exemple à base de non tissé – collé sur la face d'envers 4, la bordure périphérique 14 dudit revêtement étant insérée dans la tranchée 10.

5 Selon la réalisation représentée, la bordure 14 s'étend en outre dans les gorges 8.

Selon la réalisation représentée, la bordure 14 s'étend en outre au-delà des gorges 8 jusque au bord 11 de la face d'envers 4.

10

Selon une réalisation, le collage du revêtement d'endroit 6 et/ou d'envers 13 est réalisé par l'intermédiaire d'un film fusible, par exemple de type co-polyamide.

15 Selon la réalisation représentée, la face d'envers d'un des revêtements 6,13 – ici le revêtement d'endroit 6 – vient en recouvrement de la face d'endroit de l'autre des revêtements 13,6 – ici le revêtement d'envers 13 – dans la tranchée 10.

Selon une réalisation, la largeur de l'ouverture de la tranchée 10 est comprise entre 3 et 10 mm.

20

Selon une réalisation, la profondeur de la tranchée 10 est comprise entre 5 et 15 mm.

REVENDEICATIONS

1. Panneau (1) d'habillage pour un véhicule automobile, ledit panneau comprenant une âme (2) structurelle moulée, ledit panneau présentant en outre
5 les caractéristiques suivantes :

- ladite âme présente en vue de haut deux bords (15) se raccordant l'un à l'autre selon un raccord (3),
- ledit raccord est convexe et rayonné de sorte que lesdits bords se raccordent l'un à l'autre de façon progressive,
- 10 • ladite âme présente une face d'envers (4) et une face d'endroit (5), ladite face d'endroit étant revêtue d'un revêtement d'endroit (6) collé, ledit revêtement présentant une bordure (7) périphérique repliée contre la périphérie de ladite face d'envers,

ledit panneau étant caractérisé en ce que :

- 15 • ladite face d'envers est pourvue à proximité dudit raccord d'une pluralité de gorges (8) sensiblement rectilignes disposées en éventail,
- lesdites gorges reçoivent, collés dedans, les plis (9) formés dans ladite bordure à proximité dudit raccord.

20 2. Panneau selon la revendication 1, caractérisé en ce que le raccord (3) est rayonné sensiblement selon un arc de cercle, les gorges (8) s'étendant sensiblement selon des rayons dudit cercle.

25 3. Panneau selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la face d'envers (4) est pourvue d'une tranchée (10) périphérique s'étendant le long et à distance du bord (11) de ladite face, une partie (12) de la bordure (7) étant insérée dans ladite tranchée de manière à être masquée.

30 4. Panneau selon la revendication 3, caractérisé en ce que les gorges (8) débouchent dans la tranchée (10).

5. Panneau selon la revendication 4, caractérisé en ce que les gorges (8) présentent une profondeur analogue à celle de la tranchée (10).

5 6. Panneau selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un revêtement d'envers (13) collé sur la face d'envers (4), la bordure périphérique (14) dudit revêtement étant insérée dans la tranchée (10).

10 7. Panneau selon la revendication 6, caractérisé en ce que la bordure (14) s'étend en outre dans les gorges (8).

15 8. Panneau selon la revendication 7, caractérisé en ce que la bordure (14) s'étend en outre au-delà des gorges (8) jusque au bord (11) de la face d'envers (4).

20 9. Panneau selon l'une quelconque des revendications 6 à 8, caractérisé en ce que la face d'envers d'un des revêtements (6,13) vient en recouvrement de la face d'endroit de l'autre des revêtements (13,6) dans la tranchée (10).

1/1

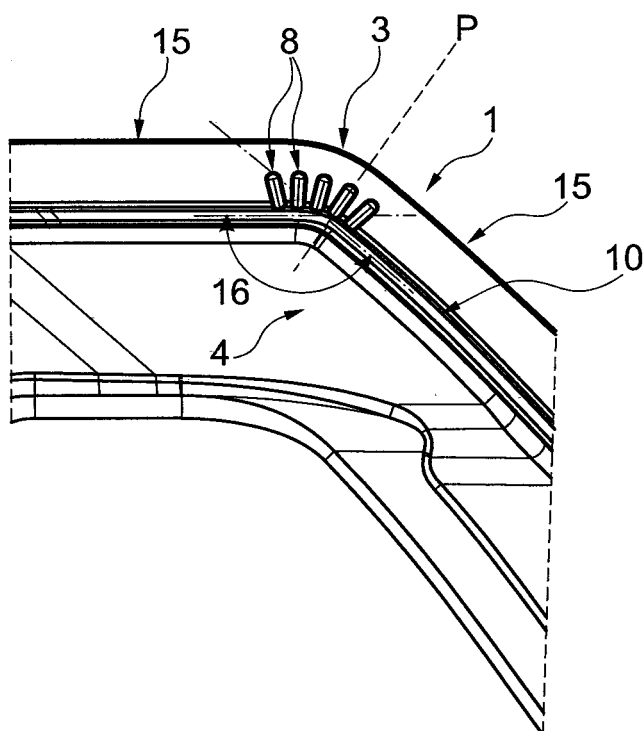


Fig. 1

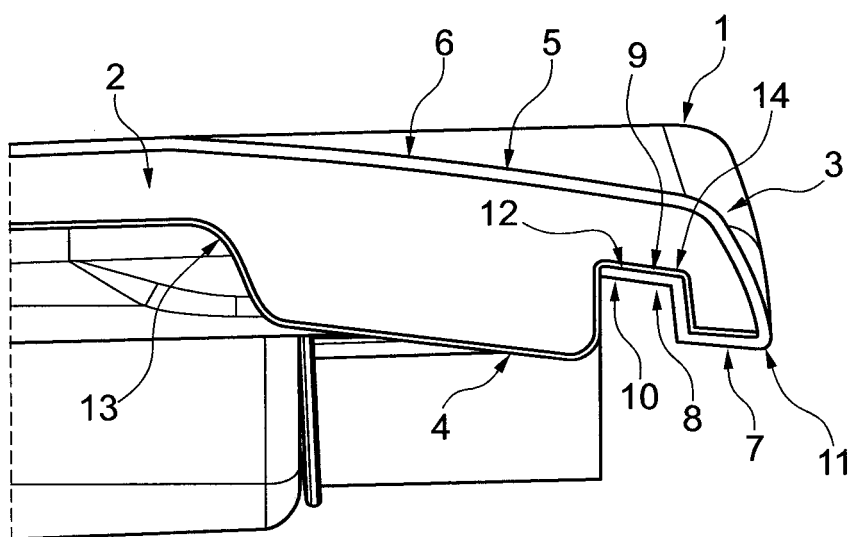


Fig. 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 835483
FR 1750776

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	FR 3 037 883 A1 (CERA APS [FR]) 30 décembre 2016 (2016-12-30) * figures 1,3,4 *	1-4	B60J5/00
A	EP 2 974 911 A1 (CERA APS [FR]) 20 janvier 2016 (2016-01-20) * revendication 1; figure 1 *	1-4	
A	FR 3 010 687 A1 (CERA [FR]) 20 mars 2015 (2015-03-20) * revendication 1; figure 1 *	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B29C B60R B29L
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
26 septembre 2017		Matos Gonçalves, M	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1750776 FA 835483**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **26-09-2017**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 3037883	A1	30-12-2016	AUCUN	
EP 2974911	A1	20-01-2016	EP 2974911 A1 FR 3023758 A1	20-01-2016 22-01-2016
FR 3010687	A1	20-03-2015	AUCUN	